

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----

ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----

CANTON DE ROYAN

-----

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.026

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 28 février, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 février 2019

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 février 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, Dominique PARSIGNEAU, M. Didier QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
Mme COUDIGNAC représentée par Mme CIRAUD-LANOUE  
M. Jean-Michel DENIS représenté par Mme Annie CHABANEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Nancy LEFÈBVRE, M. Pierre PAPEIX, Mme Marie-Claire SEURAT

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES CADASTRÉES :

- BD 424, 459 ET 460 : LOTISSEMENT LE BOUVREUIL - RUE DES CASTORS ET RUE DES MARTRES
  - BE 478 : LOTISSEMENT LE COLIBRI – RUE DU COLIBRI ET RUE DU PIVERT
  - BE 240 : LOTISSEMENT FILLEUX – ALLEE DES BELETTES
- ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL  
- MODIFICATIF -

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n°17.154, en date du 6 novembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées :

- BD n° 424, n° 459 et n° 460, situées dans le lotissement "Le Bouvreuil", rue des Castors et rue des Martres à Royan,
- BE n° 478, située dans le lotissement "Le Colibri", rue du Colibri et rue du Pivert à Royan,
- BE n° 240, située dans le lotissement "Filleux", allée des Belettes à Royan,

pour permettre le classement de ces voies, ouvertes à la circulation publique, dans le domaine public.

Le Conseil Municipal a également approuvé de passer les actes d'achat de ces parcelles en la forme administrative et d'autoriser, en conséquence, Monsieur le Premier Adjoint à signer les actes, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à leur authentification en tant qu'officier public.

Cependant, compte-tenu de la spécificité et de la complexité de ces affaires, il convient de confier la rédaction des actes authentiques à un notaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner Maître Thierry GILBERT, notaire à Royan, pour la rédaction de ces actes.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu la délibération n° n°17.154, en date du 6 novembre 2017,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- de modifier la délibération n°17.154, en date du 6 novembre 2017, pour confier la rédaction des actes authentiques d'acquisition des parcelles cadastrées :

- BD n° 424, n° 459 et n° 460, situées dans le lotissement "Le Bouvreuil", rue des Castors et rue des Martres à Royan,
  - BE n° 478, située dans le lotissement "Le Colibri", rue du Colibri et rue du Pivert à Royan,
  - BE n° 240, située dans le lotissement "Filleux", allée des Belettes à Royan,
- à Maître Thierry GILBERT, notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan,

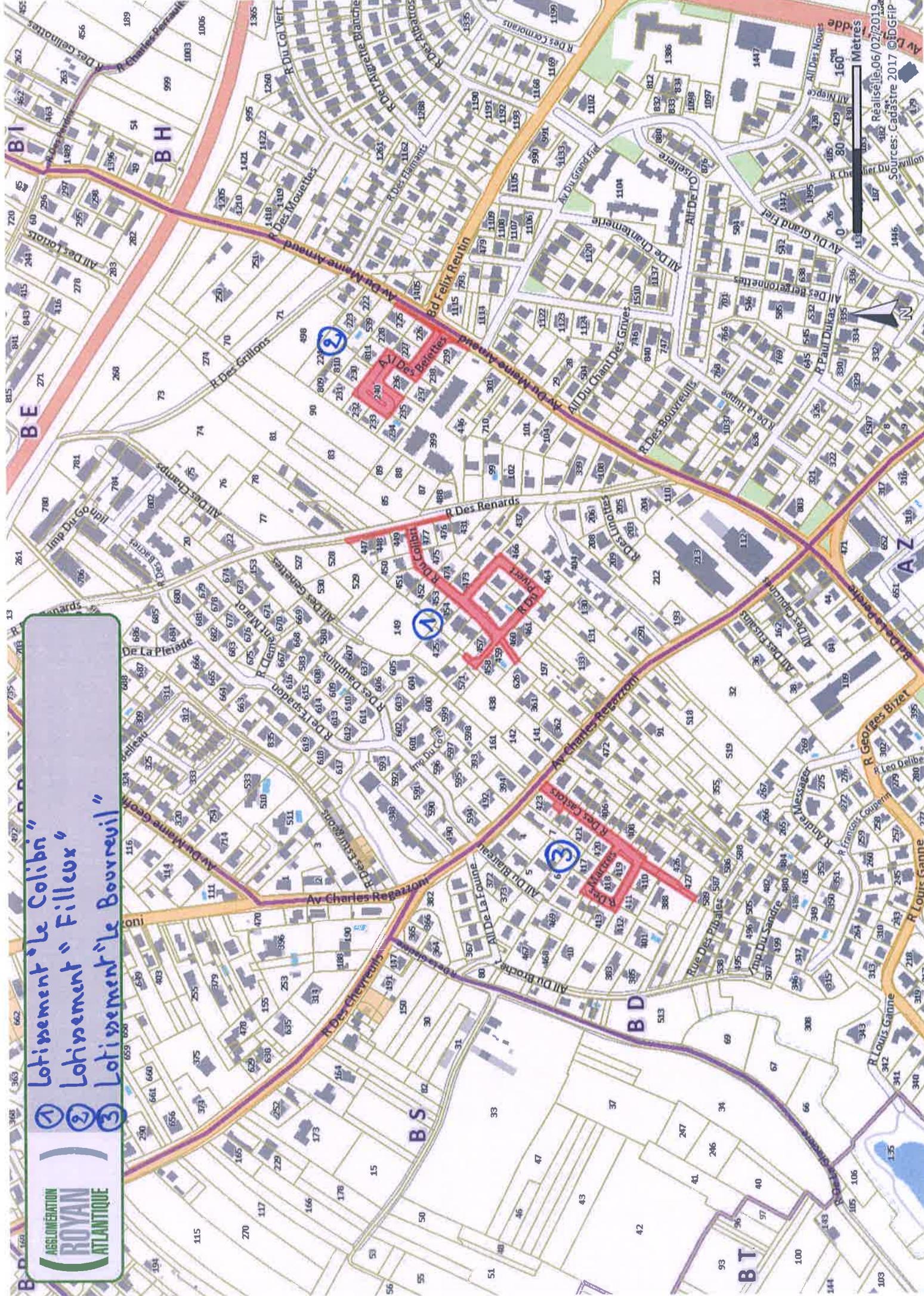
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document relatif à ces acquisitions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 01 mars 2019

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH




  
 ① Lotissement "Le Colibri"
   
 ② Lotissement "Le Filieux"
   
 ③ Lotissement "Le Bourveil"

Réalisé le 06/02/2019  
 Sources: Cadastre 2017 © DGGFIP